

SÉANCE DU 9 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf janvier à vingt heures le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de Mr le Maire, Christian Ruault.

Présents : Mmes Bonnier V. ; Brault-Louvet M. ; Desveaux K. ; Gazeau E.; Pichonneau P. ; MM Bossis D. ; Courais P. ; Hardouin A.N.; Lechat A. ; Moreau C. ; Moreau J.

Absents excusés : M Pecquery C ; Mmes Desfete C. et Labory S.

Procuration :

Secrétaire : Mr Bossis D

Date de la convocation :	28/12/2022
Date d'affichage :	28/12/2022
Nombre de conseillers :	11

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 6 DECEMBRE 2022

Le procès-verbal du 6 décembre 2022 est validé à l'unanimité.

REORGANISATION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Durant toute la période de l'arrêt de travail de Mme Jardin Nathalie, son remplacement a été assuré par Mme Escos Rachel. Ce changement de poste de Mme Escos a engendré une personne en moins sur le service de la cantine et de la surveillance de cour ; Mme Pichonneau Pascale ainsi que les adjointes administratives de la mairie se sont relayées afin que ces services soient assurés.

Après ce long arrêt, la question d'un service unique, regroupant les élèves de primaire et de maternelle, s'est posée dû au manque de personnel. Depuis la rentrée de janvier, un service unique est mis en place : donc plus de surveillance de cour avant le déjeuner des primaires et cinq agents présents au service de la cantine.

L'essai paraît concluant pour le moment, moins d'attente pour les primaires, moins de perte alimentaire et le bruit reste raisonnable au vu du nombre d'enfants présents au restaurant scolaire.

Une réflexion est en cours pour inviter des parents d'élèves, le jour du repas de Noël

ORGANISATION DES VŒUX DU 20 JANVIER 2023

- Participation des clowns musicaux « Les ROSSYANN » pour une représentation d'environ 30 à 45 minutes.
- Projection sur la restauration du lit de la Riverolle (SMBAA).
- Tirage au sort pour les six places du feu d'artifice depuis le Dôme de Saumur.
- Invitation des élus du conseil municipal précédent.
- Présentation de l'évolution de la Commune sur les deux mandats (diaporama de l'église, de la salle des sports...).
- CMJ : Présentation des élus du conseil municipal en place suivi d'un diaporama sur les actions 2022 et sur les projets 2023.
- André-Noël Hardouin : mot sur les associations communales.
- M Guy Bertin représentera le département.
- Présentation de l'Agglo par Christian Ruault.
- Présence de Monsieur Frédéric Desveaux, repreneur du café de L'union à compter du 1^{er} février 2023).
- Invitation et présentation des nouveaux habitants de la commune.
- Vin d'honneur.

DELIBERATION BUDGETAIRE

Modification budgétaire : Compte 21571 : - 25 000
 Compte 2188 : + 25 000
pour le règlement du tracteur livré le 9/01/2023

Décision du conseil DCM 2023-001 :

Afin d'honorer la facture d'achat du tracteur MASSEY FERGUSON 4708 M à la société MODERMA AGRI, il est nécessaire de prendre une décision modificative budgétaire pour ouvrir les crédits suffisants au chapitre 21.

Il est proposé la modification budgétaire suivante :

Section investissement :chapitre 2188 : - 25 000€
 chapitre 21571 : + 25 000€

DELIBERATION BAIL COMMERCIAL

Demande de modification du bail commercial par Monsieur Frédéric Desveaux et validation des demandes par le Conseil Municipal :

- Exonération du loyer de février 2023
- Un loyer de 600€ au lieu de 700€ car n'utilisera pas le logement du dessus
- Changement des menuiseries du bâtiment

Décision du conseil DCM 2023-002 :

Frédéric DESVEAUX, repreneur du bar de l'Union à compter du 1er février 2023 a demandé des modifications sur le bail commercial.

Après délibération, les élus présents votent et accordent les modifications suivantes sur le bail commercial :

- Exonération du loyer de février 2023 (1er loyer le 1/03/2023)
- Baisse du loyer mensuel à 600€ au lieu de 700€
- Changement des menuiseries du bâtiment après étude énergétique.
-

DELIBERATION SUBVENTION

En avril dernier, les subventions annuelles ont été votées (cf : délibération DCM2022-016). Cependant, le montant de la subvention versée pour l'association Culture et Loisirs n'a pas été assez conséquente pour octroyer une somme à la bibliothèque. L'association Culture et Loisirs demande une subvention pour la bibliothèque (montant pour participation à bibliobus).

Décision du conseil DCM 2023-003 :

Après en avoir délibéré, les membres présents votent une subvention de 1000€ pour l'année 2023 pour les dépenses de fonctionnement de la bibliothèque de l'association « Culture et Loisirs ».

COMPTE RENDU DES DIFFERENTES COMMISSIONS

Bulletin municipal 2023 : une erreur de date s'est glissée, pas de représentation théâtrale les 11 et 12 mars 2023.

QUESTIONS DIVERS

Prochaines réunions : mardi 7 février et 7 mars 2023 à 20h salle du Conseil